Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =

Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della

Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 54 (1871)

Vereinsnachrichten: Hierauf bezügliche Aktenstücke

Autor: Curin, E. / Lavallaz, P.M. de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DONATION

par Monsieur LOUIS BREGANTI, de Monthey, à Monsieur le docteur ALPHONSE BECK, du même lieu,

des blocs de granit existant sur une forêt à châtaigners et à bois taillis à la Barmaz, territoire de Collombey-Muraz,

à charge de transmettre les objets donnés à la Société helvétique des sciences naturelles.

Acte du 23. juillet 1869.

LADISLAS POTTIER, notaire.

L'an mil huit cent soixante-neuf, le vingt-trois juillet. Par devant moi Ladislas Pottier, notaire, de résidence à Monthey, et en présence des témoins soussignés,

Comparaît

Monsieur Louis Breganti, fils de feu Jean, maître-tailleur de pierres, domicilié à Monthey,

Lequel déclare donner, à titre de donation entre vifs,

à Monsieur le docteur Alphonse Beck, fils de feu M^r . le docteur Charles Beck, de même domicile, mais résidant en ce moment à Montreux, présent et acceptant,

Tous les blocs de granit existant sur une forêt à chât-aigners et à bois taillis, située au lieu dit: à la Barmaz, territoire de Collombey-Muraz, contenant environ trois cent cinquante perches fédérales, sans garantie de cette contenance, et confinée du levant par les enfants de Pierre Louis Garny, du midi par Jean Didier Bourgeaud, du couchant par la Bourgeoisie de Monthey et du nord par l'ancienne grande route. —

La Société de la Cible de Monthey a acquis de Guillaume Jeandet de Collombey la forêt prédésignée avec les pierres de granit qui s'y trouvent, — et elle a vendu et cédé les blocs de granit au donateur Monsieur Louis Breganti — et la forêt elle-même à la Commune de Collombey-Muraz qui en a la propriété actuellement. Le donataire, Monsieur le docteur Alphonse Beck, pourra ainsi disposer, en pleine propriété, à partir de ce jour, des blocs de granit qui lui sont présentement donnés.

Monsieur le donateur fait — et Monsieur le donataire accepte cette donation afin que les blocs de granit qui en font l'objet soient transmis à la Société helvétique des sciences naturelles.

Dont acte. -

Fait et passé à Monthey, au domicile de Joseph Rappaz, et lu aux parties en présence de Messieurs Maurice de Lavallaz, juge de la commune de Collombey-Muraz, lieu de son domicile, et Théodmir Franc, lieutenant d'artillerie, domicilié a Monthey, — témoins connus.

Ont signé à la minute: Louis Breganti, Alphonse Beck, docteur, Maurice de Lavallaz, Théodmir Franc, Ladislas Pottier, notaire.

Je certifie que la présente grosse, délivrée à Monsieur le donataire, est conforme à la minute.

Ladislas Pottier, notaire.

A Monsieur le Président de la Municipalité de Collombey-Muraz.

Monsieur le Président!

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre officielle qui m'a été envoyée, au nom du Comité central de la Société helvétique des sciences naturelles, par Monsieur J. Siegfried, caissier de la Société et membre du comité.

Par cette lettre je suis chargé de faire auprès de l'Administration que vous présidez les démarches nécessaires afin d'assurer la conservation des blocs erratiques cédés à la Société helvétique par Monsieur Breganti, lesquels blocs sont situés sur une forêt actuellement propriété de la commune de Collombay-Muraz.

Je viens donc vous prier, Monsieur le Président, d'avoir la bienveillance de faire délibérer et protocoler en séance du Conseil municipal les mesures nécessaires pour garantir "que rien ne sera fait ou laissé faire qui puisse détériorer les blocs, ou en amener la disparition de la place où ils sont, de quelque manière que ce soit."

En d'autres termes l'autorité municipale autoriserait la Société helvétique des sciences naturelles à laisser à perpétuité les blocs, dont elle est devenue propriétaire par la générosité de Monsieur Breganti, sur les lieux qu'ils occupent présentement. En outre l'autorité municipale veillerait à leur conservation en empêchant qu'on les détériore ou qu'on les exploite.

J'ose espérer, Monsieur le Président, que ces mesures conservatrices seront libéralement vôtées par votre Administration et qu'elle voudra bien aussi le faire à titre gratuit, dans l'intérêt de la science et pour l'honneur de notre district de Monthey.

Si les démarches que je suis chargé de faire atteignent le but indiqué dans la lettre officielle du Comité central de la société, je serai heureux, Monsieur le Président, d'en être avisé par écrit et de recevoir un extrait du protocole relatif à la décision qui aura été prise, pour pouvoir le communiquer au Comité central.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président, avec une parfaite estime votre très humble serviteur

Beck, docteur.

La présente demande est accordée par le conseil municipal de la commune de Collombay-Muraz.

Donné en Conseil municipale à Muraz le 30 Avril 1870.

E. Curin, président.

P. M. de Lavallaz, secrétaire.